

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20230613-25	<u>Séance du 13 juin 2023 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-trois le treize du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 05 juin 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à , a donné procuration à ,	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : FESTIVAL « LE BRUIT DU RENARD » - CONCERTS DU VENDREDI 25 ET DU SAMEDI 26 AOUT 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival « Le Bruit du Renard », des concerts seront proposés vendredi 25 et samedi 26 août 2023 de 18h00 à 1h00 sur la Place Ambroise Croizat selon la programmation suivante :

GROUPES	COÛTS NETS
VENDREDI 25 AOUT 2023	
MORROJENT	200,00 €
FRICION	400,00 €
WOOTZ	400,00 €
HOLYFALLOUT	300,00 €
PARRALLELISM	200,00 €
Coût du 25 août	1 500,00 €
SAMEDI 26 AOUT	
URSA MNR	400,00 €
FELIX R	200,00 €
DIAMOND DOG	600,00 €
MOWJO	300,00 €
PARRALLELISM	200,00 €
Coût du 26 août	1 700,00 €
TOTAL NET	3 200,00 €

La rémunération des artistes se fera par mandat administratif sur présentation d'un RIB.

La commission Culture, réunie le 1^{er} juin 2023, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le déroulement de ses concerts ainsi que les coûts de participation des différents groupes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Seloncourt, le 13 juin 2023

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER